

Mesures applicables aux skippers / barreurs, équipiers et équipages pour des navigations en entraînement ou en compétition.

HABITABLE

1- La pharmacie :

Nous recommandons d'embarquer des masques de catégorie 1, des lunettes (solaires), du gel hydro-alcoolique notamment en cas d'escale imprévue ou de contact avec des secours (SNSM ou autres).

Pour la navigation côtière / hauturière nous recommandons l'embarquement :

- d'un thermomètre infrarouge sans contact,
- de masques de Catégorie 1 pour équiper tous les membres de l'équipage, si un sujet devient suspect ou susceptible d'être contaminé, et pour être en mesure de s'équiper en cas d'intervention des secours.
- s'assurer que la pharmacie de bord est opérationnelle.
- en cas de COVID déclaré, il n'y a pas de traitement spécifique. Pour les programmes de navigation à plusieurs jours de la terre, le suivi à distance du développement de l'infection par un médecin nécessitera des moyens de communication adaptés.

2- Embarquement / débarquement :

- préparer le bateau ou le matériel de navigation ; départ / arrivée au ponton : le port du masque sera systématique à terre et sur l'eau tant que la distanciation physique ne pourra être appliquée.
- respecter les gestes barrières en toutes circonstances.
- ranger rapidement son matériel ou son bateau en limitant le nombre de participants à cette tâche.
- prendre une douche chez soi.
- en cas de casier de rangement du matériel dans le club, limiter le nombre de personnes en même temps dans le local pour garantir la distanciation.

3- Organisation de la manœuvre et de la vie à bord :

- répartir et individualiser les tâches : chacun son rôle, minimiser les rotations de postes.
- usage régulier de gel hydro-alcoolique. Privilégier les distributeurs individuels.
- port des lunettes solaires recommandé.
- usage de papier essuie - mains jetable à côté des points d'eau avec savon de Marseille et sacs poubelles à liens, à côté.
- rations individuelles de nourriture. Bouteille d'eau ou gourde individuelle et nominative. À défaut, privilégier le repas servi à l'assiette. Repas pris de préférence côte à côte plutôt que face à face. Privilégier le grand air. À bord, respecter les règles de distanciation d'1m lors de la circulation des équipiers dans le bateau et sur le pont. Prévoir l'aération régulière de l'intérieur lorsque les conditions le permettent.
- si nuit à bord, chacun doit pouvoir disposer d'un lieu isolé (cabine individuelle et / ou couchette individuelle dans le carré selon les principes de distanciation). Le lieu de couchage doit être toujours le même (sac personnel rangé au même endroit). Sac de couchage et oreiller personnels.
- en équipage, chacun tiendra compte des mesures de distanciation, autant que faire se peut.
- usage régulier de gel hydro-alcoolique.
- séparer systématiquement les vêtements en utilisant par exemple des sacs plastiques étiquetés au nom de chacun.

- limiter le nombre d'équipiers autorisés à pénétrer à l'intérieur du bateau en même temps.
- une personne susceptible d'être infectée doit limiter au maximum la proximité avec les coéquipiers, porter un masque chirurgical et ne plus participer aux manœuvres.
- privilégier un contenant individuel pour son hygiène personnelle, sinon désinfection systématique des toilettes après usage.

En cas de signes évocateurs d'une contamination COVID (voir questionnaire d'auto-évaluation), nous recommandons la prise en charge suivante :

- si une température dépasse 37°8 le matin et / ou 38°2 le soir, le déroutement vers le port le plus proche doit être immédiat.
- en attendant, la personne susceptible d'être infectée limite au maximum la proximité avec les coéquipiers (l'idéal étant qu'elle soit isolée dans une cabine), porte un masque chirurgical, ne participe plus aux manœuvres, utilise régulièrement du gel hydro-alcoolique.
- le chef de bord prend contact avec le CROSS (Canal VHF 16 ou 196 par téléphone), qui établit la relation avec le CCMM (Centre de Consultation Médicales Maritimes) pour expliquer la situation et éventuellement préparer l'accueil dans un port (MRCC dans la boucle si port étranger). Le choix des moyens d'intervention peut dépendre de l'état de la personne contaminée et de son aggravation éventuelle, mais également des capacités de navigation du bateau et de l'équipage, de la météo ou des avaries éventuelles.
- une fois la personne débarquée, ventilation et désinfection complète de la zone où elle a séjourné. Le générateur d'ozone peut avoir une certaine efficacité.
- dans ce sens, il est préférable d'éviter les parcours trop éloignés de la terre, pour que le bateau puisse faire escale rapidement dans un port en cas de suspicion de COVID.
- pour les autres membres d'équipage, surveillance renforcée, test PCR, isolement, voir quatorzaine.

Pour la pratique de l'Habitable sur des parcours de plusieurs jours, nous recommandons de suivre les préconisations décrites en annexe 1 ci-dessous.

Annexe 1 : Que faire face à un « cas suspect » à bord pendant une course côtière ou au large

- ✓ Définition d'un « cas suspect » : Tableau clinique : Fièvre $\geq 38^\circ$ et / ou signes cliniques d'infection respiratoire aiguë ou autres signes atypiques, dont diarrhée (rare) a fortiori si signes de gravité.
- ✓ Exposition :
 - Zone ou foyer de l'épidémie,
 - contact étroit ou co-exposition avec une personne cas confirmé ou cas possible ou travail / séjour dans un hôpital avec cas confirmés.

Cette définition est susceptible d'évoluer à tout moment en fonction des informations disponibles concernant cet épisode, veuillez consulter : <https://www.coreb.infectiologie.com/fr/covid-19.html>.

Informez systématiquement le skipper, le chef de bord et le responsable des soins à bord. Mettre en place immédiatement les mesures de protection.

Limitez les intervenants auprès du patient au strict minimum nécessaire à sa prise en charge.

Pour le patient :

- ✓ Port d'un masque chirurgical,
- ✓ Lavage des mains avec friction de gel hydro-alcoolique.

Pour le soignant :

- ✓ Mise en place des précautions standards d'hygiène,
- ✓ Mise en place de précautions complémentaires de type « air » et « contact » : se référer à l'annexe « Précautions complémentaires de type « air » et « contact » - COVID-19 » : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/COVID%2019%20Annexe%20aux%20recommandations%20q%C3%A9n%C3%A9rales%20%C3%A0%20bord%20des%20navires.pdf>

Isoler le patient et pratiquer l'examen du patient dans sa cabine :

- ✓ Prise de température et fréquence respiratoire,
- ✓ Laisser le matériel utilisé avec le patient.

L'ensemble des mesures sont rappelées : <https://www.coreb.infectiologie.com/fr/covid-19.html>

Appeler sans délai le CCMM pour téléconsultation médicale

La téléconsultation va permettre au médecin CCMM, en liaison avec l'infectiologue référent du CHU de Toulouse :

- ✓ de classer le patient identifié comme « CAS POSSIBLE », « CAS PROBABLE » ou « CAS EXCLU »,
- ✓ de définir les modalités de prise en charge du patient.